

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**RIVIÈRE DE MORLAIX**

Département des FINISTERE (29) / Commune de MORLAIX (29600)

Texte juridique de référence : Décret du 14/12/1882

Limite	Observations
<p>Ligne partant de l'angle Nord-Ouest de la maison du Cornic, sur la rive droite de ce cours d'eau, et aboutissant sur la rive gauche à l'angle Nord-Est d'un corps de la douane, à Locquénoyé</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Reproduction identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29. La limite de la PREMAR sur la carte scannée (cf. page suivante) positionne la limite à environ 350 mètres en amont.</p> <p>Positionnement <b>approchée</b> (incertitude &lt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Dossen**  
**(rivière de**  
**Morlaix)**

Ligne joignant l'angle nord-ouest de la maison Cornic *Décret du 14 décembre 1882*  
(rive droite) à l'angle nord-est du corps de garde de  
la douane à Locquénolé (rive gauche)

